



JEUNESSE

Conseil Municipal des Enfants

Publié le 23 mars 2023

Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) constitue un lieu d'apprentissage de la démocratie par l'engagement individuel et collectif. Il a pour vocation d'apporter aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions, par une réflexion et une collaboration avec les élus, les services municipaux et les associations.

Quel est le rôle des conseillers ?

Les conseillers municipaux enfants sont des acteurs de la vie locale et les représentants de tous les enfants de Batz-sur-Mer. Ils participent à la conception et à la réalisation de projets définis en commun avec les élus référents. Chaque enfant élu au CME s'est engagé à assister aux différentes réunions et à être le relais entre ses camarades, son école et le conseil municipal des adultes. Les élus du CME sont aussi conviés aux différentes cérémonies ou événements organisés par la collectivité.

Comment travaillent-ils ?

Le mandat de conseiller municipal des enfants dure deux années scolaires. Les enfants se réunissent au sein de différentes commissions thématiques sur un rythme d'une réunion non publique, une fois par mois.

Qui sont-ils ?

Le CME compte actuellement 5 membres élus en janvier 2023, élèves en classe de CM1 et de CM2 dans les écoles de la commune.



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

Conformité RGA
Non conforme

batzsurmer.fr
☎ 02 40 23 92 25